



Déclaration préalable du SNUipp-FSU 40 CAPD du 14 juin 2019

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Monsieur le chef de cabinet,
Madame la Secrétaire Générale,
Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'Education Nationale,
Mesdames les secrétaires,
Mesdames et Messieurs les représentants des personnels,

Nous remercions les services de la DSDEN concernés par le mouvement intradépartemental pour les réponses que nous avons pu obtenir lors de nos différents échanges en amont de cette CAPD.

Aujourd'hui, l'actualité départementale ne saurait effacer les préoccupations nationales.

Le projet de loi portant le nom de notre ministre a été validé par la commission de sénateurs et de députés en un peu moins de 4 heures... Ils n'ont pas complètement fait la sourde oreille aux demandes et à l'opposition des enseignantes et des enseignants qui se sont fortement mobilisés depuis le mois de mars, en réclamant un autre projet pour le service public d'éducation, afin de s'attaquer réellement aux inégalités scolaires et démocratiser ainsi la réussite de tous les élèves. Le SNUipp-FSU continue néanmoins d'alerter sur le décalage entre les décisions ministérielles et la réalité du terrain. On ne peut pas penser l'école sans celles et ceux qui la vivent et la font.

Dans le même esprit, la circulaire de rentrée vient confirmer la politique ministérielle, faite d'injonctions, de guides de bonnes pratiques, d'enseignements resserrés sur des fondamentaux faisant table rase d'un grand nombre de recherches pédagogiques et niant au plus haut point la professionnalité des personnels dans les écoles. Alors bien sûr, la rédaction finale de cette circulaire a connu quelques évolutions suite aux remarques faites par le SNUipp-FSU. Des gages accordés du bout des lèvres mais qui ne changent rien à la philosophie générale du texte.

C'est pourtant d'une toute autre ambition dont l'école a besoin pour faire face aux défis qui sont les siens. Les mobilisations récentes menées par les personnels et les parents l'ont bien exprimé.

Difficile de dissocier ces différents dossiers nationaux des nouvelles modalités de mutation intradépartementale, ou d'accès à la hors classe qui figurent à l'ordre du jour de cette CAPD.

Concernant l'accès à la hors classe, nous sommes encore loin d'obtenir satisfaction pour un grand nombre de collègues : compte-tenu du gel du point d'indice, cela reste pourtant la seule éclaircie possible sur le plan salarial.

Et, malgré les promesses du ministère sur ce nouveau logiciel qui devait permettre de nommer plus de collègues à titre définitif, l'analyse de SNUipp-FSU des Landes

démontre que ce système n'améliore rien ! Moins de collègues satisfaits sur leurs 3 premiers vœux par rapport aux dernières années. Plus de collègues à affecter lors de la phase d'ajustement.

Que dire de l'affectation, certes provisoire, de 14 collègues « hors vœux » qui met ces personnels dans des situations personnelles très complexes, parfois à plusieurs heures de trajet de leur domicile, sans qu'il soit possible de comprendre et d'expliquer les choix de la machine !

Le SNUipp-FSU des Landes demande, comme cela a pu se faire dans d'autres départements, que ces 14 collègues et ceux qui ont été placés à titre définitif sur leur MUG, puissent participer, avec les 87 restant sans postes, à la phase d'ajustement le 4 juillet.

Enfin, si notre département s'est vu épargné par les nombreux dysfonctionnements qui frappent une grande partie des mouvements intradépartementaux, on ne peut donc pas se réjouir des résultats obtenus.

Le SNUipp-FSU des Landes rappelle que seule l'augmentation du nombre de postes permet de fluidifier les mutations, ce n'est pas en modifiant le barème ou les règles que l'on peut donner satisfaction à un plus grand nombre de collègues.

Cette fin d'année s'annonce compliquée, présage d'une rentrée tout aussi difficile.